

Le 9 avril 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2018 de la Municipalité Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, tenue au 830, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes, le neuvième jour d'avril deux mille dix-huit à vingt heures.

Sont présents:

M. Jocelyn Bédard, maire
Mme Sandra Chandonnet, conseillère siège no 1
M. Jean-François Carrier, conseiller siège no 2
M. Denis Blier, conseiller siège no 3
Mme Jénilie Demers, conseillère siège no 4
M. Pascal Brulé, conseiller siège no 5
M. Yves Payette, conseiller siège no 6

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session régulière
 - 1.1 Mot de bienvenue
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018
- 5.0 Correspondance et suivi
- 6.0 Rapport des élus et de l'inspecteur municipal
- 7.0 Annulation de la résolution no. R18-03-036
- 8.0 Dépôt du rapport financier
- 9.0 Dépôt des états financiers de l'année 2017 – vérificateur externe
- 10.0 Avis de motion et présentation du projet de règlement d'abrogation du règlement no. 233-2004
- 11.0 Résolution de concordance – travaux d'asphaltage
- 12.0 Acceptation de l'offre de financement – travaux d'asphaltage
- 13.0 Résolution d'appui à la CPTAQ – Excavations Travaux Forestiers Réal Bédard Inc.
- 14.0 OMH – États financiers 2017
- 15.0 Modification de la résolution R17-11-162 – autorisation auprès du MDDELCC
- 16.0 Autorisation de traverse – Randonnée Lotbinière à vélo 2018
- 17.0 Embauche de l'inspecteur municipal à temps plein
- 18.0 2^e versement – déneigement des cours municipales
- 19.0 Comptes à payer
- 20.0 Varia
- 21.0 Questions de l'assemblée
- 22.0 Levée de la séance

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Jocelyn Bédard, Madame Danielle Bédard fait fonction de secrétaire.

R18-04-039
Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Denis Blier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE

R18-04-040
Intervertir les
points

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

Le 9 avril 2018

R18-04-041
Procès verbal
du 5 mars 2018

Monsieur le maire demande aux conseiller(ères) s'ils ont tous et toutes reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018.

Étant tous et toutes affirmatif(ves), il est proposé par Madame Sandra Chandonnet et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018 soit approuvé et signé.

ADOPTÉE

Lecture brève du courrier reçu au cours du mois et suivi des sessions s'il y a lieu.

Les membres du conseil, incluant le maire, font un résumé de leurs activités municipales au cours du mois.

R18-04-042
Annulation de la
résolution no.
R18-03-036

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers d'annuler la résolution R18-03-036 qui venait abroger le règlement numéro 233-2004, intitulé « règlement de paix, d'ordre et de bon gouvernement notamment pour régir les boues ».

Cedit règlement doit être annulé par un autre règlement.

ADOPTÉE

Dépôt du rapport financier :

Madame la directrice générale fait le dépôt du rapport financier 2017.

Dépôt des états financiers de l'année 2017 – vérificateur externe :

Madame la directrice générale fait le dépôt des états financiers pour l'année 2017 qui ont été vérifiés par RDL Lamontagne Proulx Inc., comptables agréés.

R18-04-043
Avis de motion et
présentation du
projet de règlement
d'abrogation du
règlement no 233-2004

Avis de motion et présentation du projet de règlement d'abrogation du règlement numéro 233-2004 :

Monsieur Yves Payette donne un avis de motion qu'à une séance du conseil ultérieure sera soumis, pour adoption, un règlement d'abrogation du règlement numéro 233-2004 intitulé « règlement de paix, d'ordre et de bon gouvernement notamment pour régir les boues ».

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

ADOPTÉ

R18-04-044
Résolution de
concordance -
travaux d'asphaltage

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE \$ 467,700.00 QUI SERA RÉALISÉ LE 17 AVRIL 2018

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes souhaite emprunter par billets pour un montant total de \$ 467,700.00 qui sera réalisé le 17 avril 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
307-2017	467 700 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

Le 9 avril 2018

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 307-2017, la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 17 avril 2018;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 avril et le 17 octobre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019	40 100 \$
2020	41 300 \$
2021	42 800 \$
2022	44 300 \$
2023	45 700 \$ (à payer en 2023)
2023	253 500 \$ (à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 307-2017 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 17 avril 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

Soumissions pour l'émission de billets

R18-04-045
Acceptation de
l'offre de financement -
travaux d'asphaltage

Date d'ouverture :	9 avril 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	3,2200 %
Montant :	467 700 \$	Date d'émission :	17 avril 2018

ATTENDU QUE la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 17 avril 2018, au montant de 467 700 \$;

Le 9 avril 2018

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

40 100 \$	3,22000 %	2019
41 300 \$	3,22000 %	2020
42 800 \$	3,22000 %	2021
44 300 \$	3,22000 %	2022
299 200 \$	3,22000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,22000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

40 100 \$	2,20000 %	2019
41 300 \$	2,35000 %	2020
42 800 \$	2,60000 %	2021
44 300 \$	2,85000 %	2022
299 200 \$	3,00000 %	2023

Prix : 98,73900

Coût réel : 3,24418 %

3 - CAISSE DESJARDINS DE L'ERABLE

40 100 \$	3,39000 %	2019
41 300 \$	3,39000 %	2020
42 800 \$	3,39000 %	2021
44 300 \$	3,39000 %	2022
299 200 \$	3,39000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,39000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par Madame Jénilie Demers et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 17 avril 2018 au montant de 467 700 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 307-2017. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

R18-04-046
Appui CPTAQ -
Excavations Travaux
forestiers Réal
Bédard Inc.

ATTENDU QU'une résidence unifamiliale était existante sur le lot 4240930 avant l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA);
ATTENDU QUE ladite résidence unifamiliale a été modifiée et qu'à la suite de ces rénovations, elle est utilisée à des fins de villégiature;
ATTENDU QUE cette demande ne contrevient à aucun règlement municipal;

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande de Excavations Travaux Forestiers Réal Bédard Inc.

ADOPTÉE

Le 9 avril 2018

R18-04-047
OMH - États
Financiers 2017

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Notre-Dame-de-Lourdes pour l'exercice financier 2017, tels que présentés par la Société d'habitation du Québec en date du 29 mars 2018;

QU'un montant payé en trop par la municipalité au budget 2017 de deux cent quatre-vingt-dix-sept dollars (\$ 297.00) a été remboursé par l'OMH.

ADOPTÉE

R18-04-048
Modification de la
résolution R17-11-162
- autorisation
auprès du MDDELCC

Il est proposé par Monsieur Pascal Brulé et résolu à l'unanimité des conseillers d'apporter cette modification à la résolution numéro R17-11-162 comme suit :

QUE la municipalité autorise une dépense au montant de six cent soixante-quatre dollars (664.00 \$), adressée au Ministre des finances et de l'économie du Québec.

ADOPTÉE

R18-04-049
Autorisation de
traverse - randonnée
Lotbinière à vélo

ATTENDU QUE l'édition 2017 de la randonnée Lotbinière à vélo fût un succès rassemblant près de 300 cyclistes et environ 80 bénévoles;

ATTENDU QU'une vingtaine d'organismes et commanditaires de la région ont participé à l'organisation et à la réalisation de la randonnée Lotbinière à vélo 2017;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a réitéré sa participation à l'organisation de la randonnée Lotbinière à vélo 2018;

ATTENDU QUE plusieurs organismes et entreprises de la région ont signifié leur intention de participer à la réalisation de la randonnée Lotbinière à vélo 2018;

ATTENDU QUE la randonnée Lotbinière à vélo traversera le territoire de notre municipalité;

ATTENDU QUE le ministère des transports du Québec exige une résolution des municipalités traversées par la randonnée Lotbinière à vélo 2018, autorisant l'activité sur leur territoire;

Il est proposé par Madame Sandra Chandonnet et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la randonnée Lotbinière à vélo 2018 à circuler sur le territoire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes.

ADOPTÉE

R18-04-050
Embauche de
l'inspecteur municipal
à temps plein

CONSIDÉRANT QUE divers travaux de voirie sont à faire pour l'année 2018;

Il est proposé par Monsieur Denis Blier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'inspecteur municipal recommence son travail à temps plein à compter du 16 avril 2018, soit trente-cinq (35) à quarante (40) heures par semaine pour l'année 2018;

ADOPTÉE

R18-04-051
2^e versement -
déneigement des
cours municipales

Il est proposé par Monsieur Pascal Brulé et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture suivante :

- Le deuxième versement pour le déneigement des cours municipales des édifices municipaux et des accès aux points d'eau à Dany Bradette et Aurel Côté au montant de deux mille cinq cent cinquante cinq dollars (2 555.00 \$), taxes en sus.

ADOPTÉE

Le 9 avril 2018

R18-04-052
Comptes à payer

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les comptes à payer pour un montant total de cent trente mille neuf cent trente-quatre dollars et cinquante sous (130 934.50 \$), et d'autoriser la secrétaire-trésorière d'en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

Varia :

Aucun point.

Questions de l'assemblée :

La période des questions s'ouvre à 20h25. Aucune question.

R18-04-053
Levée de la
séance

Il est proposé par Monsieur Denis Blier et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h25.

ADOPTÉE

MAIRE

Directrice générale / secrétaire trésorière

Je, Jocelyn Bédard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Initiales